

SESSIONI URDINARIA DI L'OTTU D'UTTROVI DI U 2020

N° 2020 /M2/31

QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA ALEXANDRA BISCHOF PA U GRUPPU GHJUVENTU NAZIONALISTA, A L'ATTINZIONI DI U PRESIDENTI DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU

OBJET : Mise en œuvre d'un Observatoire territoriale contre les violences faites aux femmes

Monsieur le Président du Conseil exécutif

La Corse n'est pas épargnée par les phénomènes de violences.

Les menaces de mort ainsi que les nombreuses plaintes et mains courantes déposées le prouvent. Il faut cependant se dire que ces données ne sont pas représentatives de la réalité car beaucoup de victimes n'osent ou ne peuvent s'exprimer sur ce qu'elles subissent.

L'idée qu'une personne ne puisse être protégée représente une terrible injustice, un manquement dans le système judiciaire, un grave danger au sein de notre société. Les

récents mouvements libérateurs de maux et de parole nous ont démontré à quel point ce fléau est bien réel.

De plus, n'oublions pas les difficultés subies par celles qui osent briser la loi du silence, lorsqu'elles souhaitent obtenir de l'aide, malgré la forte mobilisation du milieu associatif.

Pour les élus et militants que nous sommes, engager et encourager les actions en matière de protection et de lutte contre la violence sous toutes ses formes doit demeurer une priorité politique.

Je prends pour exemple la motion présentée par Laura Maria POLI ANDREANI et Marie SIMEONI en juillet 2020 demandant la mise en œuvre d'une politique de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlements, et de violences sexuelles et sexistes à travers trois axes : la prévention, la sensibilisation et la formation, qui fut adoptée à l'unanimité de l'Assemblée de Corse.

En juillet 2018, une motion présentée par Pierre POLI à l'Assemblée de Corse demandant la création d'un Observatoire des violences faites aux femmes sur le modèle de l'observatoire départemental des violences faites aux femmes de Seine Saint Denis était adoptée à l'unanimité des groupes politiques. Cette institution aurait pour mission de renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences conjugales dans toute la Corse, d'accompagner et de protéger les femmes par la mise en réseau des acteurs agissant dans ce champ, et de sensibiliser en identifiant les outils existants. Marie SIMEONI et Anne Laure SANTUCCI sont d'ailleurs intervenues sur ce sujet de nouveau en 2019.

Pourriez-vous, Monsieur le Président, nous indiquer les avancées réalisées pour la mise en œuvre de cet Observatoire ?

Je vous remercie.